



PSYCHOLOGUE DES CRECHES COLLECTIVE ET MINI-CRECHE (H/F)

Date limite de candidature
30/04/2025

La Ville d'Eragny sur Oise recherche pour la crèche collective et la mini-crèche, un ou une Psychologue en temps non complet.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

Missions principales et objectifs

Vous intervenerez auprès de l'équipe de la structure :

- Participer aux réunions d'équipe, animer le groupe de parole afin d'analyser et d'optimiser les pratiques professionnelles
- Soutien à la réflexion des professionnels
- Sensibiliser les agents à la dimension psychique des situations
- Concevoir et formuler des propositions pour l'élaboration des projets institutionnels

Vous réaliserez des observations cliniques des enfants accueillis :

- Analyser les comportements et repérer les signaux révélateurs de troubles ou de pathologies
- Evaluer le stade de développement psychologique et évaluer des éléments de personnalité par des tests
- Analyser les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs
- Etablir un suivi ou un soutien psychologique (entretiens, tests réguliers) individuel et/ou collectif afin de prévenir ou soigner un trouble

Vous animerez des réunions et des entretiens individuels avec les familles :

- Réaliser des entretiens d'aide et de soutien individuels et/ou familiaux
- Accompagner par un soutien psychologique ponctuel la famille

Formations et expériences requises

Savoir / savoir-faire : connaissance de la psychologie liée aux enfants ; méthodes, techniques et outils de l'observation clinique ; problématiques de la maltraitance ; principes de communication ; rester neutre et objectif ; faciliter l'expression des personnes

Etre en possession du Diplôme d'Etat en psychologie (exigé)

Expérience en crèche souhaitée

Savoir-être : sens de l'observation et de l'analyse ; savoir être à l'écoute ; capacités relationnelles ; discrétion professionnelle

Infos pratiques

Répartition temps de travail :

Semaines impaires : Lundis

- De 9h00 à 10h00 à la mini-crèche
- de 10h00 à 14h00 à la crèche collective

Semaines paires :Lundis

- de 10h00 à 11h30 à la mini-crèche
- de 11h30 à 14h30 à la crèche collective
- Mercredis de 8h30 à 10h00 à la mini-crèche

- Les temps d'observation peuvent être inversés entre les structures.
- Présence supplémentaire en fonction des rendez-vous avec les familles.
- Rémunération selon statut, régime indemnitaire, 13ème mois
- Adhésion au CNAS

Contact

[Postuler en ligne](#)

ou

Envoyer votre candidature à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Direction des ressources humaines
BP 70021 - Eragny-sur-Oise
95611 CERGY-PONTOISE CEDEX